



Mairie
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2024-40**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine.

Date de la convocation : **18/06/2024**

ABSENTS : M. COPPI Jacques, Mme FLORI Céline, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. MAZZONI Pierre-Angé, M. MURATI Lucas.

Nb Conseillers afférents au CM : **15**
Nb Conseillers en exercice : **14**
Nb Conseillers présents : **8**
Nb Conseillers représentés :
Quorum : **8**

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Recherche de financement - Création de deux avaloirs d'eaux pluviales sur la voirie communale
(Annule la délibération n°DL-2024-37)

Monsieur le Maire expose au Conseil

Lors de fortes précipitations, une partie des quartiers de San Ghjuvanni et de Cucinaghja font face à des problèmes récurrents d'évacuation et de gestion des eaux pluviales qui entraînent des dommages sur certaines habitations et perturbent la vie quotidienne des résidents.

Afin de pallier à cette problématique, il est nécessaire de procéder à la création de deux avaloirs sur la voirie communale afin de drainer et d'évacuer efficacement les eaux pluviales.

COÛT DE L'OPERATION (HT)

Etudes	6 000,00 €
Travaux	42 100,00 €
TOTAL	48 100,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Financiers	Taux	Montant
Collectivité de Corse Dotation quinquennale	70,00%	33 670,00 €
Autofinancement	30,00 %	14 430,00 €
TOTAL		48 100,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 8	Contre :	Abstentions :
-----------------	-----------------	----------------------

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement ci-dessus exposés.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Maire
M. Claude FLORI

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20240626-DL-2024-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024
Publication : 27/06/2024

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI

